

## Séance du 22 Novembre 2021

Date de convocation : 12/11/2021

Nombre de conseillers : 14

Présents : 12

Absents : 2

Pouvoirs : 2

Votants : 14

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le vingt-deux novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge LEPELLETIER, le Maire

**Etaient présents** : Serge LEPELLETIER, Romaric CHEVALLIER, Jacqueline FAUVEL, Anne-Marie BOURGUIGNON, Jérémy LEVAVASSEUR, Corine MASSON, David MAUPAS, Christophe PACARY, Florent ROUYER, Sébastien JOUIN, Karine MAUPAS GUICHARD, Clément HEBERT,

**Absents excusés** : André CAUMONT, Dimitri LEDORMEUR

**Pouvoirs** : André CAUMONT donne pouvoir à Jacqueline FAUVEL

Dimitri LEDORMEUR donne pouvoir à Karine MAUPAS GUICHARD

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Madame Corine MASSON

### **Délibération n°1: Demande de subvention :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de Madame Christelle LEJEUNE pour un séjour pour sa fille à Rome qui a été effectué du 22 au 30 octobre 2021 et organisé par le Foyer des jeunes de Tilly sur Seulles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention de 40 euros. Cette somme sera versée directement à la famille car le règlement a déjà été fait à l'organisme.

### **Délibération n°2: Salle des fêtes : Ecran:**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le projet de faire installer un écran à la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce projet. Monsieur Christophe PACARY est chargé de demander des devis auprès de différents prestataires.

### **Délibération n° 3: Demande d'emplacement communal par un pizzaiolo ambulat:**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande d'un pizzaiolo ambulat, Monsieur Emmanuel HOLOPHERNE, afin d'installer son camion le mercredi soir sur le parking de l'Agence Postale Communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 13 voix pour et une voix contre que le pizzaiolo s'installe le mercredi soir sur ce parking de 17h à 22h.

Une autorisation d'occupation du domaine public lui sera adressée.

Monsieur Emmanuel HOLOPHERNE devra régler une redevance pour occupation du domaine public de 0.70€ par mètre linéaire occupé et par jour d'occupation.

Celui-ci devra au préalable fournir à la mairie un extrait K-BIS et souscrire une assurance.

**Délibération n°4: Commerce ambulant : autorisation d'occupation du domaine public et redevance:**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande d'un commerçant ambulant en fruits et légumes, Monsieur Bruno Millet afin d'installer son étalage le samedi matin sur le parking de l'Agence Postale Communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que ce commerçant s'installe le samedi matin sur ce parking.

Une autorisation d'occupation du domaine public lui sera adressée.

Monsieur Bruno MILLET devra régler une redevance pour occupation du domaine public de 0.70€ par mètre linéaire occupé et par jour d'occupation.

Celui-ci devra au préalable fournir à la mairie un extrait K-BIS et souscrire une assurance.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Serge

LEPELLETIER

